

payées par les employeurs. Encore une fois, cela pourrait causer de graves ennuis, sans parler d'injustices, à des centaines de milliers de Canadiens et de contribuables, à moins que l'on ne prenne les mesures nécessaires, et rapidement. Nous voudrions savoir où en sont les discussions et les négociations entre le gouvernement et les provinces. Nous voulons savoir si des assurances ont été données quant à une législation uniforme et une juste imposition, si nous ne risquons pas de créer un nouveau maquis d'impôts, encore plus inextricable, si ce bill ou un autre est adopté avant le 1^{er} janvier prochain ou même dans un avenir proche. C'est là un aspect très important de nos discussions. Une chose n'a pas changé, par rapport à l'idée originelle du Livre blanc, dans la proposition actuelle: le gouvernement fédéral agit toujours seul. Il s'intéresse seulement à ses propres besoins. Tout ce qui l'intéresse, c'est ce que le gouvernement du Canada va pouvoir tirer de ses contribuables. Nous n'acceptons pas cela. Le gouvernement fédéral doit tenir compte des provinces et de leurs besoins. Il doit songer aux hommes et aux femmes qui paieront les impôts fédéraux ou provinciaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: N'oublions pas ceci. En définitive, c'est toujours la même personne qui paie les impôts, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. Il n'y a qu'un contribuable canadien. Il est la victime de tout maquis d'impôts qui existe. C'est lui qui devra assumer tous les frais et subir toutes les frustrations si nous ne produisons pas un ensemble cohérent et sensé.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je ne parle pas seulement du niveau fédéral, mais de tous les niveaux d'imposition. D'où l'irresponsabilité du gouvernement qui poursuit son chemin sans se soucier des problèmes qu'il a pu créer ailleurs et à d'autres échelons de gouvernement.

Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles va devoir répondre le gouvernement au cours du débat. S'il n'a pas préparé ses réponses, ou si elles ne sont pas convaincantes, il aurait d'autant plus intérêt à consulter de nouveau son programme, car nous ne l'assurons certainement pas de l'adoption rapide de mesures qui, après tout, pourraient poser plus de problèmes qu'elles n'en résoudraient. Il y a un autre aspect important à envisager en ce qui concerne toute cette question de programme. Je veux parler de l'ordre de priorité. Quel est ce projet de loi gigantesque et complexe que l'on nous soumet? En quoi va-t-il fournir une solution partielle aux problèmes urgents et immédiats de l'économie canadienne et, cela va sans dire, au problème du chômage en masse, dont le spectre va menacer de nouveau, cet hiver, des centaines de milliers de Canadiens? Quelle solution le projet de loi offre-t-il à ces problèmes? Ce n'est pas la peine que je réponde à cette question, car la réponse est évidente: il n'en offre aucune. En vérité, il aura même un effet négatif, car nous perdrons du temps à étudier ce projet de loi avant d'adopter un programme destiné à résoudre nos problèmes immédiats.

Ce projet de loi fiscal est important. Aussi, est-il d'importance vitale de dissiper les incertitudes qui ont plané sur l'économie depuis deux ans et même plus. Mais le Parlement doit faire face à des responsabilités encore plus urgentes en ce mois de septembre 1971. Selon tous les indices, nous nous acheminons à grands pas vers un autre hiver de chômage généralisé. C'est une situation que nous

n'avons pas les moyens d'envisager. Un hiver comme le dernier était déjà trop dur à supporter. Un autre serait désastreux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Que compte faire le gouvernement pour s'assurer que la situation ne se reproduira pas ou même pour essayer de s'en assurer? Rien indique qu'il prend une initiative quelconque. Nous ne pouvons accepter cette inertie, nous ne pouvons tout simplement pas l'accepter, monsieur l'Orateur. Il ne faut pas que le gouvernement reprenne les mêmes vieilles rengaines, qu'il nous dise qu'il faut immédiatement adopter cette mesure afin que les Canadiens à faible revenu puissent être exonérés d'impôt pendant la prochaine année financière.

Je le répète, nous de ce côté-ci de la Chambre—les membres de mon propre parti du moins—sommes prêts à coopérer entièrement avec le gouvernement dans tout effort qu'il tentera pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens à revenu modeste. J'ai proposé un tel allègement, il y a un an et je renouvelle mon offre aujourd'hui. Mais, à mon avis, le gouvernement pourrait immédiatement atteindre ce but grâce à un régime de dégrèvements. Tous les partis de l'opposition à la Chambre l'ont recommandé, je pense. Il s'agit d'un système qu'il serait facile d'établir à relativement peu de frais. Il n'est pas nécessaire que ces deux projets aillent de pair, l'allègement immédiat des impôts pour les Canadiens à faible revenu et une révision générale des procédures fiscales. Si le gouvernement tient vraiment à aider les Canadiens à faible revenu, il peut le faire sans tenter d'imposer tout ce fouillis de propositions à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Assez de chantage dans ce domaine! Nous ne saurions l'accepter en aucun cas. D'ailleurs, le gouvernement sait-il au juste à quoi rime son programme de lutte contre la pauvreté? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) nous a communiqué hier certains détails concernant le Régime de sécurité du revenu familial. Il y a des indices permettant de penser qu'il n'existe peut-être pas de coordination entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Finances. Je n'en sais rien. J'ignore s'il arrive à ces deux ministres de se parler ces jours-ci. Ils se sont peut-être disputés. Mais il y a certainement dans les deux ministères en question des gens qui se parlent à l'occasion; cependant, si tel est bien le cas, leur colloque n'est guère fructueux. Ainsi, par exemple, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dit que son programme tient compte du fait qu'il est plus coûteux d'élever un enfant de 12 ans qu'un enfant plus jeune. Aussi, dans cette mesure législative, le gouvernement propose d'augmenter le montant des prestations pour les enfants ayant atteint cet âge.

Le ministre des Finances, dans les abattements qu'il propose en faveur des contribuables, reconnaît qu'il est plus coûteux d'élever des enfants plus âgés, mais n'admet cette différence de coût qu'à partir de l'âge de 16 ans. Lequel des deux ministres a raison? Ils ne sauraient avoir raison tous les deux. Ils ne parviennent pas à tomber d'accord là-dessus, pas plus qu'ils ne parviennent à s'entendre sur le seuil magique qui sépare les familles qui ont besoin d'une aide supplémentaire et celles qui peuvent s'en passer, ainsi que les familles qui devraient payer un impôt sur le revenu et celles qui devraient en être exonérées. Il est assez clair et logique que le groupe qui a besoin